

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **VENDREDI 26 JANVIER 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 12

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 26 janvier 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles :

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger :

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Laurent CHELLE

Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Lionel ARPIN donne pouvoir à Joëlle CAMPERS

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Joëlle CAMPERS est désignée secrétaire de séance

2024 - 01

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a renforcé pour les communes de 3 500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions, les mesures d'informations préalables au vote des budgets.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés pour le budget principal et les budgets annexes Abattoir, Maison Funéraire, Transports et Tourisme.

Ce rapport comprend :

- Une présentation du contexte national et départemental en matière de finances publiques ;
- Les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 de la communauté de communes (la structure et de l'évolution des dépenses, des recettes et des effectifs, la structure de la dette...).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis aux conseillers communautaires avec la convocation du Conseil Communautaire.

Il est présenté aux conseillers communautaires les principales orientations du budget 2024 pour le budget principal et les budgets annexes Abattoir, Maison Funéraire, Transports scolaires et Tourisme.

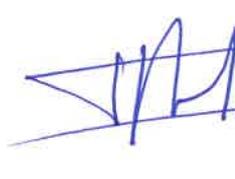
VU l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 17 janvier 2024 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que les conseillers communautaires disposent d'une communication suffisante concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 ;
- **PREND ACTE** des informations contenues dans le Rapport d'Orientation Budgétaire du budget principal et des budgets annexes Abattoir, Maison Funéraire, Transports scolaires et Tourisme.

Le Président,

Yannick AMET



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

► PREAMBULE

I. Les obligations réglementaires en matière de présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

La loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (loi NOTRe) a renforcé les mesures d'informations préalables au vote des budgets.

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, le Président de la communauté de communes de Haute-Tarentaise est tenu de soumettre à délibération un Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'aborder les orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation. Il favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget.

Ce rapport comprend :

- les orientations budgétaires de l'année
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure de la dette
- une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs

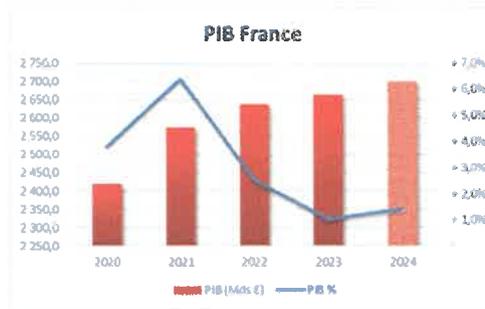
Il est présenté au conseil communautaire du 26 janvier 2024 avant un vote du budget primitif lors du conseil communautaire du 22 mars 2024.

II. Le contexte national

Le Projet de Loi de Finances 2024 a été publié au Journal officiel le 29 décembre dernier.

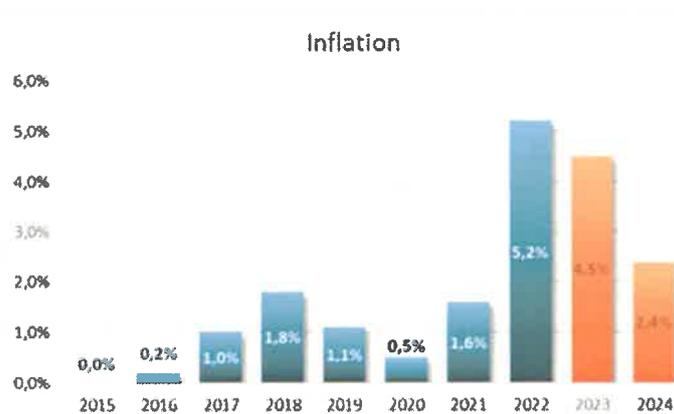
La prévision de croissance pour 2024 inscrite dans le Projet de Loi de Finances 2024 retient une croissance de +1,4%.

	2020 définif	2021 définif	2022 définif	2023 prévision	2024 prévision
PIB %	+ 3,8%	+ 6,4%	+ 2,5%	+ 1,0%	+ 1,4%
PIB (Mds €)	2 419,9	2 574,7	2 639,1	2 665,5	2 702,8

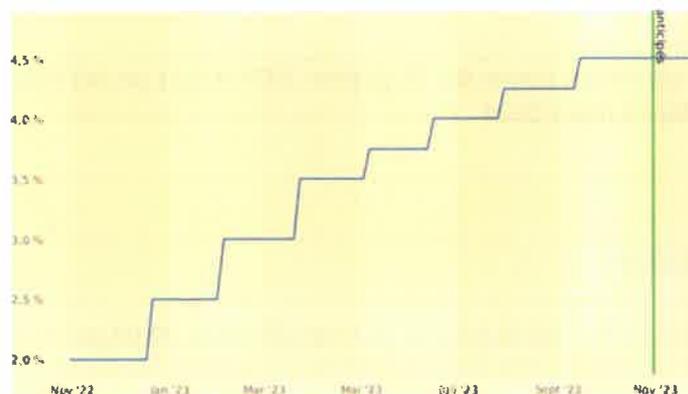


La construction du budget 2024 doit impérativement prendre en considération une inflation persistante bien qu'en voie d'atténuation notamment sur le prix du carburant (+0.1% sur 12 mois glissants – le dernier mois connu étant septembre 2023), l'électricité (+11.7% sur 12 mois glissants).

L'inflation prévisionnelle 2024 projetée par l'INSEE est de 2,4%.



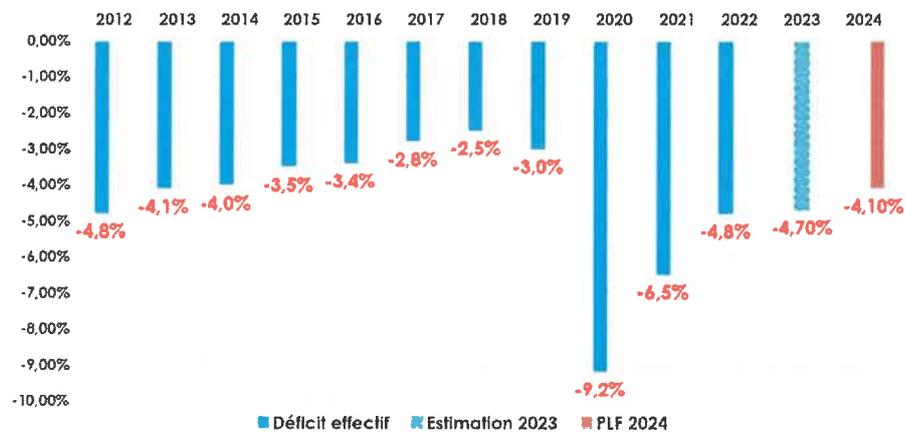
Le taux directeur de la Banque Centrale Européenne constitue l'instrument de politique monétaire dans sa lutte contre l'inflation. Ce taux directeur influe directement sur les conditions de refinancement des banques. Il est passé de 0 en juillet 2022 à + 4,5% en septembre 2023.



La dette publique atteint 111,8% du PIB à mi-2023. Les mesures de protection contre l'inflation et les coûts de l'énergie ont amplifié la tendance à cette évolution. Au 1^{er} janvier 2024, elle s'élève à 2 700 milliard d'€.

Le Projet de Loi de Finances 2024 prévoit un déficit pour l'année 2023 de l'ordre de 4,7 % du PIB ; déficit qui devrait reculer en 2024.

Ce qui permettrait le retour à une dette de 108,1% du PIB en 2027, impliquant une stabilisation pour 2024 à 109,7%.



Source AGATE

Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises décidées avant la crise sanitaire sont maintenues.

Amorcée depuis 2018, l'exonération de la taxe d'habitation sur les résidences principales est appliquée pour l'ensemble des contribuables depuis le 1^{er} janvier 2023. Une fraction de TVA supplémentaire transférée par l'Etat au profit de la communauté de communes vient compenser partiellement cette baisse de recettes. Toutefois, ce mécanisme fragilise les EPCI car la recette versée aux EPCI est liée au dynamisme économique du pays et aux choix de l'Etat.

Pour 2024, la loi de finances revalorise les concours financiers aux collectivités de 1,07%. Les intercommunalités ont bénéficié de la progression de 9,5% de l'enveloppe de TVA nationale. La capacité de désendettement moyenne des EPCI est passée à 4,1 ans. Mais, une dégradation devrait se produire en 2024 avec l'augmentation des dépenses de personnel et des coûts de l'énergie.

Le fonds vert est maintenu et abondé de 2,5 milliards d'euros.

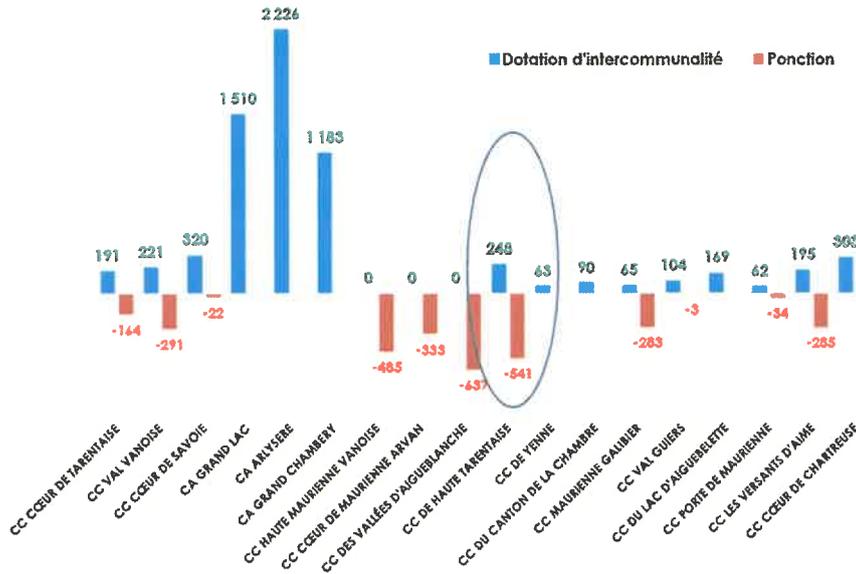
Enfin, la hausse du coût des primes d'assurance a un impact non négligeable pour la collectivité.

III. Le contexte local en Savoie

La dotation globale de fonctionnement (DGF) = Dotation de compensation (0€ pour CCHT car créée récemment) + Dotation d'intercommunalité.

Avec le système de recharge, depuis 2019, une intercommunalité peut à la fois toucher la dotation et à la fois subir une ponction de l'Etat. C'est le cas de la communauté de communes de Haute-Tarentaise qui

a perçu en 2023, 248 K€ (recharge) et a dû subir un prélèvement sur ses recettes de 541 K€, d'où un solde négatif de 293 K€ (contre 298 K€ en 2022).



La communauté de communes de Haute Tarentaise a déjà atteint sa dotation cible. L'évolution du montant dépendra de l'évolution de la population.

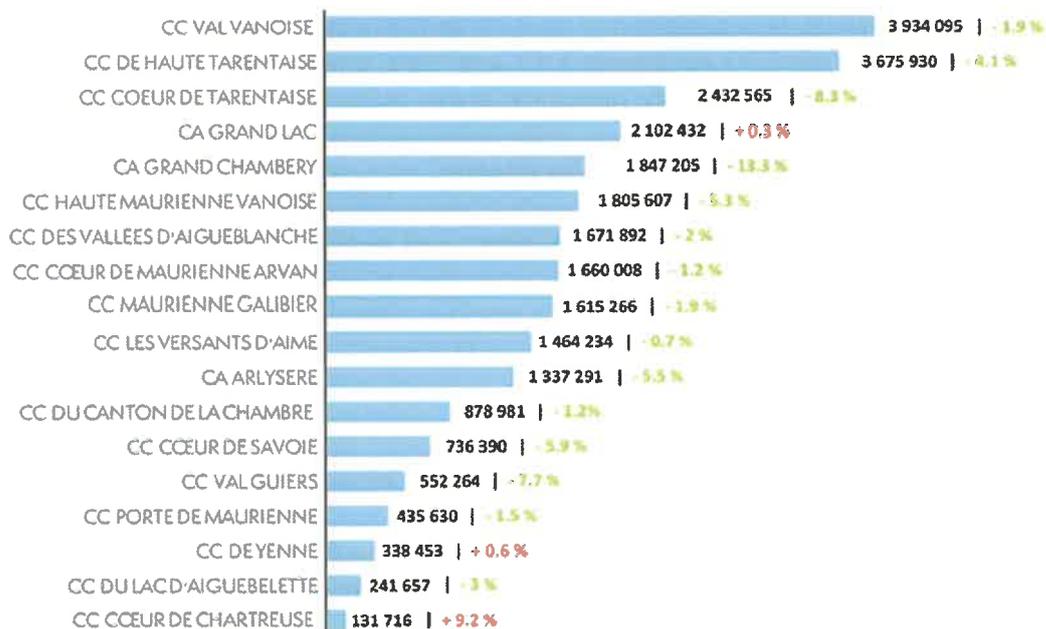
Le FPIC (**Fonds national de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales**) vise à redistribuer les ressources des ensembles intercommunaux en prélevant certaines intercommunalités pour la reverser à d'autres moins favorisées.

En 2023, le montant prélevé pour l'EPCI et ses communes membres était de 3 675 930 € dont 586 076 € pour la communauté de communes.

Compte tenu du dynamisme économique du territoire, une hausse de 5% du montant prélevé au titre du FPIC est à prévoir sur l'exercice 2024.

Évolution du FPIC en Savoie

Montants du FPIC en 2023 en Savoie par ensemble intercommunal (en €)



Source :
AGATE

Toutes les communes de Savoie sont prélevées au titre du FPIC du fait de leur dynamisme économique. Avec un prélèvement de 3.8 M€, le territoire de Haute-Tarentaise (EPCI et communes) est le 2^{ème} plus gros contributeur de Savoie après la communauté de communes de Val Vanoise.

Depuis 2023, les intercommunalités ne perçoivent plus de CVAE (**Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**) ; la suppression de cette taxe visant à soutenir la compétitivité des entreprises.

Si cette suppression est remplacée par une fraction de TVA (comme c'est le cas pour la compensation suite à la suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales), cette recette supplémentaire reste incertaine avec une capacité d'évolution moindre dans les années à venir.

Le montant de la compensation est calculé sur la base moyenne 2022 - 2023 des recettes de CVAE.

► LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE POUR 2024

En 2024, l'objectif de la communauté de communes est de continuer à proposer un service de qualité et de maintenir le lien avec le public notamment au travers de la Maison France Services, Transport à la demande, Portage de repas, Relais Petite Enfance et lieu d'accueil Parents Enfants qui a ouvert ses portes en Mai 2022, local des jeunes...

Les évènements autour de l'accessibilité du territoire seront également développés avec la signature de la charte « pour une montagne de confort » le 12 octobre dernier.

L'accompagnement de la population en matière de tri des déchets reste également au cœur des missions de la collectivité.

I. Le projet de territoire

Le projet de territoire est la feuille de route du territoire qui permet de :

- Définir un projet commun sur le moyen et long terme
- Définir clairement les orientations stratégiques de la collectivité
- Guider les actions menées par l'EPCI et les partenaires pour le développement du territoire
- Renforcer l'identité communautaire
- Donner du sens à l'action communautaire
- Rassembler et fédérer les acteurs du territoire

À la suite d'un état des lieux du territoire réalisé en mars 2021 par le cabinet STRATORIAL, des ateliers de travail en juin 2021 et des entretiens avec les membres du bureau exécutif en novembre 2022, une stratégie en 3 axes a été validée en janvier 2023.



ORGANISER ET COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Coordonner l'action des communes et de l'EPCI
- Garantir la meilleure accessibilité de l'ensemble des usagers sur le territoire
- Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire
- Renforcer les coopérations avec les territoires voisins

II. Les actions prioritaires

La communauté de communes assure de nombreuses compétences et actions concrètes impactant le quotidien des habitants. Voici quelques projets marquants pour 2024 :

- **Domaine social**
En 2023, la communauté de communes a lancé, en partenariat avec la communauté de communes des Versants d'Aime, une étude sociale destinée à recenser les services à la personne mis en place sur l'ensemble des deux territoires et à proposer un plan d'action opérationnel. Ce plan optimisera l'offre de services sur les 2 territoires. Cette étude est globale et se concentre sur l'ensemble des besoins sociaux (enfance, famille, jeunesse, personnes âgées, santé, ...).
- **Tourisme, culture et patrimoine**
Suite un travail des commissions Tourisme et Culture/patrimoine, un travail a été engagé visant à fédérer les partenaires pour élaborer et mettre en œuvre une politique touristique, culturelle et patrimoniale territoriale. L'objectif est de bâtir une offre touristique globale de la destination Haute Tarentaise sur la période printemps-été-automne en s'appuyant sur 3 piliers : les activités de pleine nature, le patrimoine et la culture. Un des premier projet sera la réalisation d'une piste de VTT à assistance électrique reliant plusieurs communes.
- **Mobilité**
Dès l'été 2024, une nouvelle ligne de transports, pilotée par la communauté de communes et les communes de Bourg Saint-Maurice et Séez, permettra de créer une liaison de transport en commun régulière couvrant les 2 communes, complémentaire à la ligne de transport La Ronde, et ceci à partir de l'été 2024.
Afin de renforcer et développer (création et extension) d'une offre de transport globale et décarbonée sur le territoire, mais aussi favoriser les mobilités douces, la communauté de commune a lancé en 2023 une étude mobilité « Etude de la faisabilité d'un mode de transport valléen décarboné en Haute-Tarentaise ». Le rendu final est prévu mi 2024.
- **Habitat**
Afin de proposer une offre de logement aux populations permanentes et aux saisonniers, le territoire de la Haute-Tarentaise va élaborer et mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat (PLH) sur l'ensemble du territoire (diagnostic de l'habitat, stratégie et plan d'actions visant à adapter l'offre de logement aux besoins des populations). Ce document, porté par l'EPCI avec les communes et réalisé en partenariat avec les intervenants du domaine de l'habitat et du logement, sera le document stratégique de programmation de l'ensemble de la politique territoriale de l'habitat : parc privé et public, gestion du parc existant et des constructions nouvelles. La démarche d'élaboration du PLH sera lancée en janvier, pour une approbation du document à l'automne 2025.
- **Développement économique**
Les études d'une future zone d'activités communautaire situé sur la commune de Villaroger et ayant vocation à accueillir des activités artisanales démarrent en janvier 2024.
Les réflexions sur une nouvelle zone d'activités économiques d'environ 5 hectares située sur le site du Renouveau à Bourg Saint-Maurice. Ce tènement est le plus important gisement potentiel de foncier économique à l'échelle de la Tarentaise.
Afin de bâtir le projet économique global du territoire de la Haute Tarentaise, une étude stratégique sera lancée en 2024.

III. Prise de nouvelles compétences

Prise de nouvelles compétences : Eau et assainissement.

Lors du conseil communautaire du 7 décembre 2023, il a été convenu une prise de la compétence Eau et assainissement par l'EPCI au 1^{er} janvier 2025.

En continuité du travail réalisé durant l'année 2023, la communauté de communes met en place les actions pour se structurer afin d'anticiper au mieux les nouvelles missions.

Dans ce cadre, il sera réalisé plusieurs actions structurantes :

- Réalisation d'un schéma directeur Eau et assainissement qui permettra d'orienter les futurs investissements communautaires, déterminer les actions visant à préserver la ressource en eau, répondre aux objectifs du Plan Eau de l'Etat, ...
- Mettre en place une équipe de techniciens ainsi qu'une équipe administrative et financière pour assurer la compétence sur les 8 communes.

IV. Evolution de la masse salariale

Le budget de masse salariale intégré au stade du Débat d'Orientation Budgétaire tient compte d'hypothèses d'évolution prudente : + 5 % par rapport au DOB 2023.

Recrutements prévus sur 2024 :

- Technicien Eau et assainissement : à partir de mars
- Technicien Eau et assainissement : à partir de septembre
- Secrétaire comptable Eau et assainissement : à partir de septembre
- Animateur Service jeunes (mutualisé avec Tignes et Val) : à partir d'avril
- 3^{ème} poste service finances

Ces chiffres seront affinés lors de l'élaboration du budget avec les évolutions du SMIC et éventuelles primes qui seraient mis en place.

► LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les propositions 2024 sont établies avec une demande d'évolution contenue des dépenses de fonctionnement faites auprès des services de la collectivité.

Toutefois, comme exposé dans le paragraphe relatif au contexte national, les services sont impactés par la hausse du prix de l'énergie et des primes d'assurance mais également du prix du carburant notamment pour les services de la collecte.

I. Présentation du budget de fonctionnement détaillé par compétence

Fonctionnement	BP 2023		BP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Actions de communication	135 190,00 €		177 090,00 €	
Administration générale	795 840,00 €	6 000,00 €	1 006 850,00 €	
Indemnités des élus	97 050,00 €		98 000,00 €	
Participation à l'APTV	113 000,00 €		100 000,00 €	
Relais Télévision	29 000,00 €	45 000,00 €	33 000,00 €	45 000,00 €
Equipe Sentier	63 500,00 €	59 500,00 €	63 400,00 €	63 400,00 €
Politique en faveur de l'agriculture	14 800,00 €		14 850,00 €	
Service des solidarités - service Etoile	663 610,00 €	173 654,00 €	743 110,00 €	140 460,00 €
Politique Jeunesse	841 428,00 €	219 500,00 €	951 591,00 €	299 290,00 €
Relais Petite Enfance & LAEP	145 695,00 €	47 000,00 €	160 970,00 €	45 000,00 €
Scolaires (RASED/ULIS-Ecole)	73 902,00 €		35 400,00 €	
Ecole de musique intercommunale	847 600,00 €	192 000,00 €	848 560,00 €	216 100,00 €
Culture & Patrimoine	179 900,00 €		353 000,00 €	
Accessibilité	66 150,00 €		73 800,00 €	
Mobilité	169 646,00 €		484 396,00 €	320 500,00 €
Eau et assainissement	133 726,00 €	20 714,00 €	162 600,00 €	4 000,00 €
Economie	25 000,00 €		75 600,00 €	
Consultance architecturale	30 000,00 €		30 000,00 €	
Aire d'accueil des gens du voyage	30 200,00 €	24 000,00 €	38 200,00 €	22 000,00 €
Formation	5 000,00 €		34 233,00 €	
Maintenance informatique	10 000,00 €			
TOTAL (a)	4 470 237,00 €	787 368,00 €	5 484 650,00 €	1 155 750,00 €
Administration DMA	364 900,00 €	6 252,00 €	380 600,00 €	19 515,00 €
Déchetteries	1 930 900,00 €	309 000,00 €	1 931 600,00 €	305 000,00 €
Collecte	3 797 220,00 €	0,00 €	3 998 700,00 €	0,00 €
Transport et traitement	3 624 500,00 €	255 000,00 €	3 566 000,00 €	250 000,00 €
Total DMA (b)	9 717 520,00 €	570 252,00 €	9 876 900,00 €	574 515,00 €
Subvention budget annexe Transports	1 290 300,00 €		1 169 460,00 €	
Subvention budget annexe Tourisme	547 880,49 €			
Subvention budget annexe Maison Funéraire	2 851,00 €		1 000,00 €	
Subvention budget annexe Abattoir	60 939,63 €		0,00 €	
Subventions	10 000,00 €		10 000,00 €	
FCTVA sur dépenses d'entretien		2 000,17 €		5 000,00 €
Frais bancaires paiement par internet	115,25 €		200,00 €	
Admission en non valeur	5 000,00 €		5 000,00 €	
Annulations de titres sur exercice antérieur	10 000,00 €		2 000,00 €	
Intérêts moratoires	5 000,00 €		5 000,00 €	
Dépenses exceptionnelles				
TOTAL (c)	1 932 086,37 €	2 000,17 €	1 192 660,00 €	5 000,00 €
Produit fiscal		2 920 000,00 €		2 920 000,00 €
TEOM		8 370 000,00 €		8 370 000,00 €
Fraction de TVA - compensation TH		190 000,00 €		200 000,00 €
Fraction de TVA - compensation CVAE		80 000,00 €		83 200,00 €
Redressement des finances publiques	550 000,00 €		550 000,00 €	
FPIC	662 145,00 €		639 530,00 €	
Intérêts de la dette + ICNE	74 000,00 €		80 000,00 €	
TOTAL (d)	1 286 145,00 €	11 560 000,00 €	1 269 530,00 €	11 573 200,00 €

Ensemble d
demandes -
2023 : 14 c

DGF touristique	5 273 450,00 €	5 273 450,00 €	5 304 380,00 €	5 304 380,00 €
Dotation intercommunalité		233 000,00 €		247 000,00 €
Dotations aux amortissements	985 000,00 €	5 000,00 €	1 000 000,00 €	5 000,00 €
Amortissements des subventions		13 000,00 €		13 000,00 €
Produits de cessions				
TOTAL (e)	6 258 450,00 €	5 524 450,00 €	6 304 380,00 €	5 569 380,00 €

TOTAL (a+b+c+d+e)	23 664 438,37 €	18 444 070,17 €	24 128 120,00 €	18 877 845,00 €
--------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

GEMAPI	1 553 400,00 €		1 600 000,00 €	
Autres dépenses GEMAPI	8 600,00 €			
Taxe GEMAPI		1 600 000,00 €		1 600 000,00 €
GEMAPI & Equipe environnement	103 000,00 €	65 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €
Virement à la section d'investissement				
Total GEMAPI (f)	1 665 000,00 €	1 665 000,00 €	1 666 000,00 €	1 666 000,00 €

Recettes exceptionnelles (g)

Excédent de fonctionnement reporté (n-1) CCHT		7 134 070,83 €		
---	--	----------------	--	--

TOTAL (a+b+c+d+e+f+g)	25 329 438,37 €	27 243 141,00 €	25 794 120,00 €	20 543 845,00 €
------------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Réserves d'autofinancement	954 252,88 €			
Virement à la section d'investissement	959 449,75 €		796 316,10 €	
Total section de fonctionnement	27 243 141,00 €	27 243 141,00 €	26 590 436,10 €	20 543 845,00 €

NB : chiffres provisoires - en attente des arbitrages et de la comptabilisation de la totalité des écritures comptables

II. Les demandes de subvention des associations

Depuis 2023, la communauté de communes de Haute Tarentaise a mis en place un règlement relatif à l'attribution des subventions aux associations. Ce règlement régit les modalités d'octroi de subvention et le calendrier d'examen des demandes.

A noter que les subventions à l'attention des associations culturelles sont d'ores et déjà intégrées au budget Culture & Patrimoine. Le détail des subvention sera présenté lors du BP 2024.

A ce jour, les différentes demandes sont les suivantes :

Nom association	Montant versé en 2023	Montant demandé 2024	Montant arbitré en Commission
SEAS -Point Ecoute	0 €	5 000 €	2 500 €
Gameplay	1 200 €	1 400 €	1 000 €
Les Saint exuperiens	1 378 €	1 500 €	2 000 €
UNSS Collège	3 000 €	3 000 €	2 200 €
UNSS Lycée	1 600 €	2 000 €	1 600 €
option Montagne	1 150 €	1 000 €	1 000 €
Foyer socio-éducatif	2 900 €	2 900 €	1 000 €
Mission locale	19 641 €	19 614 €	18 888 €
Conseil des Jeunes FCHT	0 €	1 500 €	1 000 €
Coup de pouce	0 €	25 000 €	25 000 €
Coup de pouce - Camion	0 €		15 000 €
La Ruchette	30 000 €	41 000 €	25 000 €
Saint Michel	2 000 €	2 000 €	2 000 €
GEDA	14 000 €	14 000 €	14 000 €
Objectif neige Tignes	0 €	1 650 €	0 €
Kayak	0 €	7 116 €	0 €
	76 869 €	128 680 €	112 188 €

Sous réserve d'arbitrages par les commissions compétentes et la commission Finances lors de la préparation du budget.

► LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

I. La fiscalité

	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	0,93%	0,93%	0,93%	0,93%	0,93%
Taxe foncière bâti	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%
Taxe foncière non bâti	7,25%	7,25%	7,25%	7,25%	7,25%
CFE	1,74%	1,74%	1,74%	1,74%	1,74%
TEOM Zone 1	8,46%	8,46%	8,46%	8,46%	8,46%
TEOM Zone 2	10,83%	10,83%	10,83%	10,83%	10,83%

Depuis 2019, le taux des taxes n'ont fait l'objet d'aucune modification y compris en 2021 avec l'arrivée des nouveaux élus.

Lors de l'élaboration du budget 2023, s'est posée la question de l'évolution des taux envisageable un temps avec un possible effet levier de la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Toutefois, les services fiscaux ont informé la collectivité que cette possibilité n'était pas offerte aux EPCI.

Autre recette fiscale levée auprès de la population : la taxe GEMAPI.

En effet, bien que la compétence GEMAPI soit transférée à l'APTV depuis le 1^{er} janvier 2023, la communauté de communes continue de percevoir la taxe GEMAPI ; taxe qui lui permet de payer les différents appels de fonds de l'APTV .

► LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

I. Présentation du budget d'investissement détaillé par compétence

Investissement

	BP 2023		BP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Equipe sentier	61 000,00 €		1 500,00 €	
Investissements pour les services	100 741,00 €	11 155,48 €	82 121,40 €	
Accessibilité	36 000,00 €	18 000,00 €	8 440,00 €	
Mobilité	8 000,00 €			
Eau			360 000,00 €	230 000,00 €
Locaux CCHT	200 000,00 €		208 100,00 €	
Matériel informatique	62 499,60 €		43 754,00 €	
Logiciels	30 000,00 €		6 053,00 €	
Téléphonie	45 000,00 €		31 134,00 €	
Travaux réseaux + fibre	25 000,00 €			
Matériel TNT	25 000,00 €		25 000,00 €	
Conteneurisation + chalets cartons	330 000,00 €		430 000,00 €	
BOM - Plateaux	200 000,00 €		460 000,00 €	
Compacteurs fonds mouvants - quais de transfert	540 000,00 €			
Composteurs grutables biodéchets			80 000,00 €	
Déchetterie	40 000,00 €		160 000,00 €	
Matériel garage	10 000,00 €		10 000,00 €	
Chalet gardien déchetterie Montvalezan	200 000,00 €			
Politique réduction des déchets				
Aire d'accueil des gens du voyage	80 000,00 €		5 000,00 €	
Dépenses imprévues				
Total des dépenses/recettes d'équipement (a)	1 993 240,60 €	29 155,48 €	1 911 102,40 €	230 000,00 €
Total des restes à réaliser (b)	500 052,35 €	283 118,15 €	283 754,88 €	160 903,18 €
Emprunt	372 365,00 €		374 362,00 €	
FCTVA		410 000,37 €		400 000,00 €
Total des dépenses/recettes financières (c)	372 365,00 €	410 000,37 €	374 362,00 €	400 000,00 €
Amortissements des subventions	13 000,00 €		13 000,00 €	
Reprise amortissements	5 000,00 €		5 000,00 €	
Dotations aux amortissements		985 000,00 €		1 000 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement		959 449,75 €		795 316,10 €
Régularisations patrimoniales				
Total des dépenses/recettes d'ordre (d)	18 000,00 €	1 944 449,75 €	18 000,00 €	1 796 316,10 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		890 777,25 €		0,00 €
Excédent d'investissement reporté				
Déficit d'investissement reporté	673 843,05 €			
Total section d'investissement	3 557 501,00 €	3 557 501,00 €	2 587 219,28 €	2 587 219,28 €

NB : chiffres provisoires – en attente des arbitrages et de la comptabilisation de la totalité des écritures comptables

II. Les principaux investissements

Les principaux investissements inscrits au Budget 2024 sont :

- Le remplacement récurrent du parc de véhicules Benne à Ordures Ménagères et des conteneurs endommagés, chalets cartons
- Les composteurs gratuits pour les biodéchets
- La réfection des enrobés des déchetteries de Bourg Saint Maurice, les Arcs et Montvalezan
- Le projet orchestre à l'école : école de la Gurraz
- La mise à jour du parc d'instruments de l'Ecole de Musique
- Un Kit e-joelette et un tandem adaptés aux personnes en situation de handicap
- Le renouvellement des jeux et équipements des accueils de loisirs
- Le schéma directeur dans le cadre de la prise de compétence eau & assainissement et plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

► LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

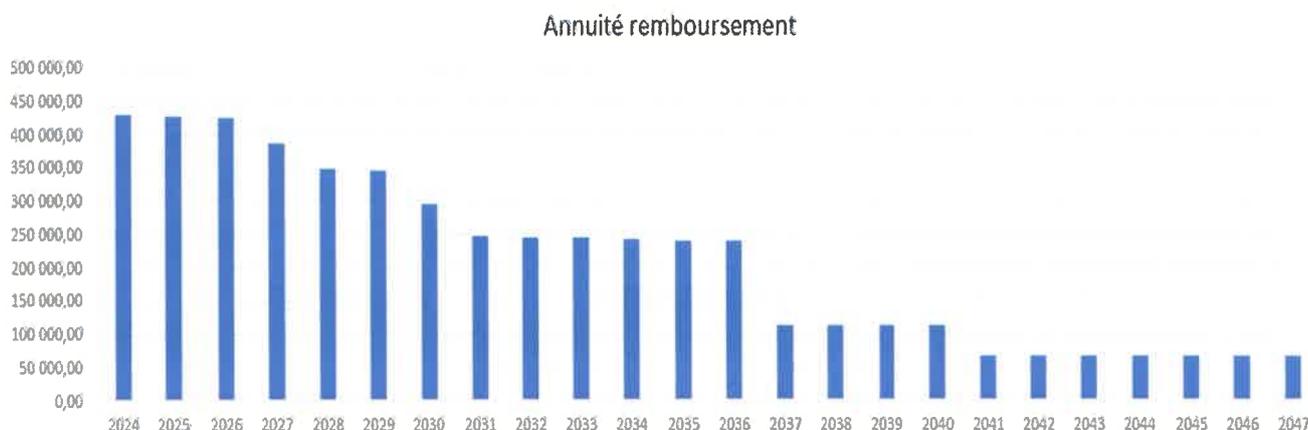
I. L'endettement de la collectivité

L'encours de la collectivité présente un risque d'exposition faible étant donné que l'ensemble des prêts a été souscrit à taux fixe.

Les prêts relatifs à la compétence GEMAPI ont été transférés à compter du 1^{er} janvier 2023 à l'APTV.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2023 et il n'est pas prévu, à ce jour, d'en souscrire un nouveau en 2024.

Le profil des annuités de remboursement des emprunts de la collectivité s'établit comme suit :



L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 se situe à 4 341 722 €.

La capacité de désendettement de la communauté de communes s'établit à 1,77 ans (base compte administratif 2022).

En 2025, la prise de compétence Eau et assainissement aura un impact non négligeable sur l'endettement global de la collectivité. En effet, la collectivité devra intégrer l'ensemble des prêts en cours des communes membres.

Toutefois, les budgets eau & assainissement étant autonomes, le remboursement des annuités de ces emprunts devra être porté par les recettes de ces budgets.

II. Les subventions

La communauté de communes accentue depuis 2021 sa recherche de financements et dépose des dossiers de demandes de subventions auprès de nombreux partenaires tels que l'Etat, le Conseil Départemental de la Savoie, le Conseil Régional Auvergne Rhônes Alpes, l'ADEME, la CAF mais également d'autres partenaires ponctuels.

En 2023, la communauté de communes a perçu 440 000 € de subvention.

► LES BUDGETS ANNEXES

I. Abattoir

En 2023, les travaux programmés afin d'améliorer le bien-être animal ont été repoussés dans l'attente de l'avis favorable dans le cadre de la réglementation imposée par les services vétérinaires. Ces travaux sont estimés à 470 000 €.

Ces travaux seront éligibles à une subvention au titre du CTS (Contrat Territorial de Savoie). Le taux de subvention estimé est de 40%.

Fonctionnement

	BP 2022		BP 2023		CA au 31/08/2023		BP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Taxe locale d'usage		5 500,00 €		5 500,00 €		2 539,26 €		5 500,00 €
Subvention au délégataire	10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €	
Subvention du budget principal		62 025,00 €		60 939,63 €				61 436,62 €
Subventions autres collectivités		5 875,00 €		5 875,00 €				5 875,00 €
Dotations aux amortissements	65 000,00 €		65 000,00 €				65 000,00 €	
Amortissement subventions		1 600,00 €		1 600,00 €				1 600,00 €
Virement en investissement				- €				
Résultat de fonctionnement reporté				1 085,37 €		1 085,37 €		588,38 €
TOTAL section de fonctionnement	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	10 000,00 €	3 624,63 €	75 000,00 €	75 000,00 €

Investissement

	BP 2022		BP 2023		CA au 31/08/2023		BP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Installations à caractère spécifique	332 652,00 €		183 883,00 €		14 130,48 €			
Réfection enrobées			30 000,00 €		27 172,80 €			
Constructions			300 000,00 €		13 260,00 €		563 497,00 €	
Restes à réaliser								
Subventions travaux		40 000,00 €		160 000,00 €				188 000,00 €
Dotations aux amortissements		65 000,00 €		65 000,00 €				65 000,00 €
FCTVA		31 900,40 €		63 044,56 €				77 098,31 €
Amortissement subventions	1 600,00 €		1 600,00 €				1 600,00 €	
Virement de la section de fonctionnement								
Excédent d'investissement reporté		197 351,60 €		227 438,44 €				234 998,69 €
TOTAL section d'investissement	334 252,00 €	334 252,00 €	515 483,00 €	515 483,00 €	54 563,28 €	- €	565 097,00 €	565 097,00 €

NB : chiffres provisoires – en attente des arbitrages et de la comptabilisation de la totalité des écritures comptables

II. Maison Funéraire

La délégation de service public a été renouvelée en décembre 2023. Le titulaire reste inchangé à savoir la société OGF.

Fonctionnement

	BP 2022		BP 2023		CA au 31/08/23		BP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réparation sur biens immobiliers								
Annonces et insertions			2 200,00 €		2 448,00 €			
Autres impôts	700,00 €		700,00 €				1 400,00 €	
Dotations aux amortissements	9 651,58 €		9 651,00 €				10 000,00 €	
Redevance versée par le fermier		9 000,00 €		9 000,00 €		4 500,00 €		9 000,00 €
Produits divers		769,00 €		769,00 €				1 400,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	68,42 €		69,00 €		69,00 €			
Subvention du budget principal		651,00 €		2 851,00 €				1 000,00 €
TOTAL section de fonctionnement	10 420,00 €	10 420,00 €	12 620,00 €	12 620,00 €	2 517,00 €	4 500,00 €	11 400,00 €	11 400,00 €

Investissement

	BP 2022		BP 2023		CA au 31/08/23		BP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Aménagement construction	68 272,00 €		71 708,00 €				79 722,00 €	
FCTVA		9 201,50 €		2 986,50 €				1 000,50 €
Dotations aux amortissements		9 651,58 €		9 651,00 €				10 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé								
Résultat d'investissement reporté		49 418,92 €		59 070,50 €		59 070,50 €		68 721,50 €
TOTAL section d'investissement	68 272,00 €	68 272,00 €	71 708,00 €	71 708,00 €	- €	59 070,50 €	79 722,00 €	79 722,00 €

NB : chiffres provisoires – en attente des arbitrages et de la comptabilisation de la totalité des écritures comptables

III. Transports scolaires

Le Budget 2024 est établi sur la base du renouvellement de 29 lignes.

L'appel d'offres a été lancé par la région au cours de l'été 2023 et les nouveaux prix effectifs depuis la rentrée de Septembre 2023.

Cette hausse sera, en partie, compensée par une participation accrue de la Région calculée à hauteur de 24%.

Le Budget 2024 s'établit à 2.6 M€ en fonctionnement.

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur ce Budget.

DEPENSES

Article	Libellé	BP 2022	BP 2023	CA au 31/08/2023	BP 2024	Commentaires
6161	Assurances			1 853,86 €	2 000,00 €	
6168	Autres assurances	2 700,00 €	2 700,00 €	2 071,91 €	2 700,00 €	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00 €	400,00 €		400,00 €	
6248	Transports collectifs	1 140 000,00 €	1 710 000,00 €	914 681,10 €	1 859 000,00 €	Base nouveaux marchés + prise en compte indexation
6251	Voyages et déplacements	100,00 €	100,00 €		100,00 €	
627	Services bancaires	400,00 €	400,00 €	199,77 €	400,00 €	
62876	Remboursement de frais	115 000,00 €	126 500,00 €	106 378,81 €	100 000,00 €	Tignes + Villaroger. Villaroger 1 ligne au lieu de 2. Suppression Val d'Isère. Prise en compte indexation
6288	Autres services extérieurs	200,00 €	200,00 €	96,00 €	200,00 €	Repas cité scolaire - interventions bus
658	Charges diverses de gestion courante	364 000,00 €	400 000,00 €	102 554,37 €	300 000,00 €	Reversements Région
	TOTAL CHAPITRE 11	1 622 800,00 €	2 240 300,00 €	1 125 981,96 €	2 264 800,00 €	
	TOTAL CHAPITRE 12	57 000,00 €	70 000,00 €		68 500,00 €	Base DOB 2023
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					
6743	Subventions exceptionnelles	250 000,00 €	250 000,00 €		250 000,00 €	Indemnités COVID
	TOTAL DEPENSES	1 929 800,00 €	2 560 300,00 €	1 125 981,96 €	2 583 300,00 €	

RECETTES

Article	Libellé	BP 2022	BP 2023	CA au 31/08/2023	BP 2024	Commentaires
64198						
7061	Transports de voyageurs	110 000,00 €	110 000,00 €		110 000,00 €	Dépôts Régies
70871	Remboursement de frais			765 600,00 €		
70876	Remboursement de frais	1 160 000,00 €	1 160 000,00 €	43 648,00 €	1 303 840,00 €	Acomptes région - revu à la hausse de 24% suite résultats AO
748	Subvention d'exploitation	659 800,00 €	1 290 300,00 €		1 169 460,00 €	Subvention du budget principal
7588	Autres			1,75 €		Prélèvement DGFIP
7718	Autres produits exceptionnels divers					Excédent de versement sur mandats antérieurs
2	Excédent fonctionnement reporté					
	TOTAL RECETTES	1 929 800,00 €	2 560 300,00 €	809 249,75 €	2 583 300,00 €	

IV. Tourisme

Le développement des activités touristiques autour du vélo constitue un axe de travail prioritaire pour le Conseil d'exploitation. Aussi, plusieurs projets structurants seront amorcés en 2024. Tout d'abord, la réalisation des travaux de boucle VTT à assistance électrique permettra une ouverture au public à l'été 2025 (aménagement des sentiers, passerelles, bornes, tables d'orientation, totems, éco-compteurs, bornes de réparation, ...).

Ensuite, la communauté de communes continue à développer des manifestations d'envergure autour du vélo comme le Tour de l'Avenir et d'autres manifestations organisées par les stations du territoire qu'elle soutient financièrement, comme l'Iserane à Val d'Isère, le Mountain Shaker à Tignes ou encore les championnats de descente aux Arcs.

L'élaboration d'une stratégie collective de promotion de la destination est en cours depuis 2023 et poursuivra ses projets en 2024. Dans cette optique, un travail de définition de la destination est en cours avec les élus et les acteurs locaux afin de développer les trois saisons touristiques complémentaires à l'hiver, en œuvrant à une meilleure valorisation des atouts du territoire en favorisant l'itinérance touristique dans la vallée. Ces travaux doivent déboucher sur un ensemble d'outils de promotion et de communication, notamment la production d'un site web dédié à la Haute Tarentaise Vanoise.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 660 K€.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 302 K€.

Fonctionnement	BP 2023		BP 2024	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Accueil en gare	42 900,00 €	12 000,00 €	7 400,00 €	12 000,00 €
Col Saint Bernard	50 600,00 €	18 000,00 €	47 500,00 €	18 100,00 €
Iseran	3 400,00 €		4 000,00 €	
TSE Cyclo	151 400,00 €		204 300,00 €	
Administratif support	109 099,00 €		108 720,00 €	
Promo du Tourisme	166 500,00 €		239 463,00 €	
TOTAL (a)	523 899,00 €	30 000,00 €	611 383,00 €	30 100,00 €
Dotations aux amortissements	10 000,00 €		50 000,00 €	
Amortissements des subventions				
Produits de cessions				
TOTAL (b)	10 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €
Recettes exceptionnelles (c)				
Excédent de fonctionnement reporté (n-1) CCHT		531 771,51 €		
TOTAL (a+b+c)	533 899,00 €	30 000,00 €	661 383,00 €	30 100,00 €
Réserves d'autofinancement				
Subvention du Budget Principal		16 331,49 €		
Virement à la section d'investissement	44 204,00 €			
Total section de fonctionnement	578 103,00 €	578 103,00 €	661 383,00 €	30 100,00 €

Investissement

	BP 2023		BP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Accueil en gare	2 000,00 €		1 500,00 €	
Col Saint Bernard		80 000,00 €		80 000,00 €
Iseran	832,80 €			
TSE Cyclo	399 071,90 €	135 949,00 €	262 000,00 €	115 300,00 €
Administratif support				
Promo du Tourisme	81 300,00 €		39 000,00 €	
Total des dépenses/recettes d'investissement	483 204,70 €	215 949,00 €	302 500,00 €	195 300,00 €
Total des restes à réaliser (b)			7 218,24 €	
Emprunt				
FCTVA		50 000,00 €		50 000,00 €
Total des dépenses/recettes financières (c)	- €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
Dotations aux amortissements		10 000,00 €		
Virement de la section de fonctionnement		44 204,00 €		
Total des dépenses/recettes d'ordre (d)	0,00 €	54 204,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		718 600,00 €		
Excédent d'investissement reporté				
Déficit d'investissement reporté	555 548,30 €			
Total section d'investissement (a+b+c+d+e+f)	1 038 753,00 €	1 038 753,00 €	309 718,24 €	195 300,00 €

Enfin, un dernier élément, non chiffré au stade du DOB, devra être intégré au budget 2024 à savoir l'éventuelle réorganisation de la gestion du site de l'Hospice du Petit Saint Bernard.

Le Département de la Savoie et la Région Autonome de la Vallée d'Aoste se sont constitués en Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) en 2006. En juillet 2008, le GEIE a acquis l'Hospice du Petit Saint-Bernard et les bâtiments au col (La Chanousia et les anciennes Douanes).

Actuellement, le bâtiment de l'Hospice du Petit Saint-Bernard a plusieurs fonctions :

- Un Point Information services, géré par la communauté de communes et la commune de La Thuile, est installé au 1^{er} étage du bâtiment (environ 15 000 passages chaque saison)
En 2010, une convention de mise à disposition gratuite du 1^{er} étage a été établie entre le GEIE, la CCHT et la commune de La Thuile
- Le reste du bâtiment est géré par l'association du Petit Saint-Bernard, via une convention avec le GEIE datant de 2014 et renouvelable en mai 2024. Cette convention concerne les équipements suivants :
 - Une salle d'exposition temporaire, toilettes, accès ascenseur au rez-de-chaussée ;
 - Un gîte avec 32 couchages au 2^{ème} étage (environ 800 nuitées par saison) – *gestion confiée par l'association à un privé ;*
 - Un restaurant avec salle à manger et petit bar, une grande salle au 3^{ème} étage – *gestion confiée à un privé ;*
 - Un lieu de recueillement et un espace présentant la rénovation du bâtiment au 4^{ème} étage ;
 - Un espace muséographique sur la météo au 5^{ème} étage et une terrasse panoramique ;
 - Une restauration rapide à l'extérieur – *gestion confiée à un privé.*

Le GEIE propose de confier à la communauté de communes la gestion de l'ensemble du site ; l'association se consacrant à l'animation. Cette répartition ferait l'objet d'une convention avec le GEIE, au sein de laquelle la communauté de communes se substituerait à l'association.

Prendre en charge la gestion du site nécessiterait pour la communauté de communes de mener les actions suivantes :

- Prise en charge des coûts liés à une location d'un bien immobilier : entretien courant, petites réparations, contrat entretiens (sur la base du Décret du 26 août 1987) ; contrat d'assurance, ...
- Prise en charge de l'entretien équipement cuisine et gîte (four, chambre froide, lave-vaisselle, ...)
- Prise en charge des contrat et visites de sécurité– *Estimation du coût annuel : 4 000 €*
- Mettre en place un appel à projet pour recruter un opérateur privé pour gérer les parties gîte et restauration – *Estimation du temps ETP du service Finances : 1 100 € (8 jours ETP) il est aussi juridiquement possible de ne pas faire un AAP, et de choisir unilatéralement un opérateur*
- Mettre à disposition, durant l'ouverture du site, une ingénierie et un interlocuteur pour répondre aux demandes de réparation et aux demandes du gérant privé – *Estimation du temps ETP services techniques*

L'estimation des coûts est en cours d'évaluation.

Concernant les recettes, le contrat avec l'opérateur privé prévoyait une redevance fixe de 150 € par mois pour la période d'ouverture, à laquelle s'ajoute une redevance variable à hauteur de 5% du chiffres d'affaires HT. La recette 2023 s'est montée à 5 000 € pour l'association.

► CONCLUSION

Les priorités de la communauté de communes de Haute-Tarentaise restent donc non seulement la poursuite des actions et services rendus à la population mais également le développement de nouvelles actions afin d'améliorer sans cesse la qualité du service public notamment sur le volet social tout en s'assurant d'une maîtrise des coûts de fonctionnement.

En effet, l'évolution du coût du carburant ainsi que la potentielle baisse des recettes fiscales doivent être anticipées de façon prudente.

Il apparaît également nécessaire de mettre en œuvre les actions émanant du projet de territoire qui permet de définir les priorités du mandat. Ce projet de territoire définit les thématiques de travail prioritaires tout en articulant le plan d'action avec les capacités financières de la communauté de communes de Haute Tarentaise.